

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

SEPTIDI 17 Floréal.

(Ere vulgaire)

Mercredi 6 Mai 1795.

*Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n<sup>o</sup>. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 80 livres par an, de 42 livres pour six mois, et de 22 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE, L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).*

## ANGLETERRE.

*Suite des nouvelles de Londres, le 10 avril.*

Hier, on a reçu avis que le contre-amiral Colpoys a pris la corvette française le *Jean-Bart*, de 22 canons, venant d'Amérique & portant des dépêches screttées. Le capitaine jeta ses paquets à la mer; mais le poids qu'il y avoit mis n'étant pas assez lourd, M. Goddart, capitaine d'une prise anglaise, qui se trouvoit sur le pont de la corvette française, se jeta à la mer & les rattrapa. Le *Jean-Bart* est entré le 6 à Falmouth. On croit que cette corvette avoit été dépêchée pour donner avis du départ d'une flotte d'Amérique pour la France, & demander qu'on envoyât une escorte au-devant d'elle à une certaine hauteur.

Dans la séance de la chambre des communes du 17 mars, M. Pitt proposa, sur un message du roi, qu'un crédit de 2,500 mille liv. sterlings fût accordé à S. M. pour faire face aux dépenses extraordinaires de l'année. — Accordé.

Le 30 mars, le lord Guilford fit à la chambre des pairs une motion semblable à celle que M. Fox avoit faite à la chambre basse le 24. Lord Guilford avança, dans son discours, que les mauvais succès de la guerre actuelle avoient coûté à la nation 70 millions sterlings, auxquels 18 autres ont été encore ajoutés cette année; qu'il étoit à craindre que sur 30 mille Anglais, il n'en restoit pas 8 mille dans notre armée du continent.

Il reprocha aux ministres de n'avoir pas envoyé assez de forces aux Indes-Occidentales: il désapprouva la conduite des alliés, & témoigna de vives inquiétudes sur l'imprudence avec laquelle on se déterminoit à continuer la guerre, sans savoir comment on pourra commencer la campagne. S. S. termina par un tableau effrayant de la situation de l'Irlande. Le lord Suffolk demanda que toutes les troupes fussent retirées du continent le plutôt possible; que l'on prit des mesures efficaces pour protéger l'Angleterre contre l'invasion des Français; qu'on établit au centre du royaume une espèce d'arsenal, d'où les trou-

pes pourroient être transportées, au moyen de voitures légères & en vingt-quatre heures, par-tout où l'on en auroit besoin, & que les forces navales fussent entretenues sur un pied respectable. Il annonça qu'à la première occasion, il proposeroit d'établir un comité militaire, chargé de la défense intérieure du pays, & dont les principaux membres seroient le duc d'York, le marquis de Townsend, lord Anherst, lord Meira, sir W. Howe, sir C. Grey & sir W. Faucet.

Lord Grenville répondit au discours du lord Guilford, en disant que toutes ses objections avoient été déjà souvent réfutées. Loin de croire que la guerre ait été désastreuse pour l'Angleterre, il trouvoit que, pour ce qui la concerne, les mauvais succès ont été du côté de l'ennemi. Cette assertion ayant excité quelques cris d'improbation & de surprise, lord Grenville insista plus fortement.

Qu'on ne s'attache, dit-il, qu'à la guerre maritime, qu'à celle des colonies. Avons-nous eu un de nos ports bloqué? Notre commerce a-t-il été détruit? Peut-on en dire autant des Français? Quelles sont les flottes qui ont été triomphantes sur l'Océan, sur la Méditerranée? Par-tout notre marine a eu la supériorité & la conserve. En convenant des succès des Français sur le continent, lord Grenville soutient que c'étoit une raison de plus pour déterminer l'Angleterre à s'opposer à cette armée de furies qui inonderoient l'Europe, & entraîneroient la ruine universelle si l'on n'y mettoit obstacle: & il conclut que la continuation de la guerre étoit le seul moyen d'obtenir une paix sûre & honorable. — Le marquis de Landdown déclara que s'il étoit à la tête de l'administration, son premier soin, dans une situation aussi critique, seroit de demander l'examen de sa conduite. Il accusa toutes les puissances alliées de n'être entrées en guerre, qu'avec le projet d'en faire supporter tous les frais à l'Angleterre. Il appuya la motion du lord Guilford. — Elle fut rejetée à une majorité de 103 contre 14.

La séance du 24 est sur-tout remarquable par le discours de M. Shéridan, qui, après avoir censuré la con-

duite des ministres, termine en les pressant de déclarer leurs vœux sur l'espece de gouvernement qu'ils veulent établir en France.

« Le tems, dit-il, qu'ils emploient à la distribution des places, leur a-t-il laissé celui de décider s'il faut détruire le républicanisme ou rétablir la monarchie ? Je crois de mon devoir d'expliquer ouvertement ma façon de penser sur ce point. Comme ami de la monarchie & de la constitution de ce pays, je desire que la France continue d'être une république ; & je pense que si les ministres entretiennent encore quelque idée contraire, ils agissent directement contre l'intérêt de ce pays. S'ils s'imaginent nous donner de bonnes nouvelles, lorsqu'ils répandent journellement qu'il existe encore en France un corps de royalistes insurgens, je ne cacherai point que je suis d'un avis tout-à-fait opposé. En supposant qu'il existât encore un parti assez considérable pour qu'on songe à y envoyer l'armée du comte de Moyra, afin d'agir de concert, peut-on se dissimuler que ce seroit s'engager dans une entreprise de très-longue durée ?

» Si l'on parvenoit à allumer en France le flambeau de la guerre civile, nous seroit-il permis en justice d'abandonner ceux auxquels nous aurions promis notre appui ? Non. — Nous serions obligés de le leur continuer, & par conséquent d'éterniser toutes les horreurs de la guerre, d'accumuler nos dettes & d'augmenter le mécontentement de la nation. La monarchie qui seroit rétablie par ce moyen, ne seroit qu'un despotisme vindicatif, & si une république féroce l'emportoit, les conséquences qui en résulteroient seroient également destructives pour les deux pays. Je ne crains rien pour la république actuelle, mais si ses principes sont aussi mauvais qu'on le prétend, pourquoi ne pas se désister de la guerre, & l'abandonner à sa propre destruction ? Tôt ou tard nous serons forcés de songer à la paix & de reconnoître cette république. Que d'autres préfèrent de négocier après avoir été battus ? Pour moi j'aurois traité avec la France avant que la guerre eût commencé ; j'eusse traité lorsque l'événement étoit encore incertain, lorsque nous avions des alliés & des espérances ».

» Je prie la chambre, en finissant, de considérer qu'elle ne manque pas d'ennemis, & que si elle se refuse, aux informations que les circonstances exigent, elle leur fournira plus de prétextes pour augmenter le nombre des mécontents, que toutes les théories des spéculateurs les plus visionnaires. »

M. Fox réplique. On ne rejette selon lui l'information proposée, dont le but est seulement d'examiner de quelle manière la guerre a été conduite en général, que parce qu'on sent que cet examen entraineroit le renvoi des ministres. Il demande si la complaisance pour eux sera poussée jusqu'à préférer la perte de la patrie à la leur. Il déclare que si la guerre devoit être poursuivie dans les mêmes principes & pour le même objet, aucune offre de S. M. ni d'aucun potentat de l'Europe ne pourroit l'engager à y prendre part. Il parle fort au long, & avec beaucoup de chaleur, sur l'affaire de l'Irlande : il demande en supposant que le comité ne soit point accordé, ce qu'il répondra à ses constituans, s'ils lui demandent quels sont les alliés de ce pays ; quelle est sa position avec le roi de Prusse, avec l'empereur ; quelle a été la conduite de l'administration pendant toute la guerre ; quelle est la situation de l'Irlande ? Il n'aura rien à répondre, si ce n'est : « Je ne sais rien, la chambre a refusé de prendre

des informations ; elle est résolue à soutenir en tout le ministère. »

Dans la séance du 30 mars, de la chambre des pairs, on a demandé aussi l'état de la nation. Cette motion a été rejetée à une majorité de 90 voix. Cette séance n'est précieuse que par le vœu très-prononcé du gouvernement pour la continuation de la guerre, vœu que produira sans doute un effet très-extraordinaire en Angleterre, lorsqu'on y apprendra la paix du roi de Prusse, & quand on connoitra les inclinations de quelques puissances pour cette paix.

## A L L E M A G N E.

*De Francfort, le 24 avril.*

Depuis que l'armistice a été publié aux avant-postes prussiens & français, les patrouilles respectives n'ont plus la permission d'avoir des cartouches, afin d'éviter toute occasion de mésintelligence. La paix entre la France & la Prusse va accélérer le départ de l'armée anglaise, dont une partie étoit déjà embarquée le 15 à Bremerléhe, & le reste devoit l'être pour le 18. On croyoit que les transports anglais mettroient à la voile ce jour-là ; ils sont au nombre de 110 bâtimens, & seront convoyés par une escadre qui croise à l'embouchure du Weser.

On conjecture que la cavalerie anglaise s'embarquera aussi incessamment : en effet, on commence à former des magasins de foin aux environs de Bremerléhe. D'ailleurs tout annonce que les troupes à la solde de l'Angleterre ne tarderont pas à quitter les bords de l'Embs, en vertu du traité de paix qui garantit le nord de l'Allemagne de devenir le théâtre de la guerre ; en conséquence, on assure que les Havovriens rentreront dans le pays d'Hanovre & que tout le reste passera en Angleterre.

La gazette de Berlin a annoncé la conclusion de paix entre la Prusse & la France.

La diète de Mittau ne s'est pas bornée à mettre la Courlande sous la suzeraineté de la Russie. Par un acte postérieur, elle a reconnu sa souveraineté immédiate ; cinquante députés qui s'y opposoient ont été expulsés de la diète.

On mande de Pétersbourg que le général Koczinsko ayant eu dessein d'abuser de la liberté qu'on lui laissoit, a de rechef été renfermé à Schisselbourg, où il est gardé étroitement, aussi bien que Potocki : mais vingt-deux gentilshommes polonais & lithuaniens, qui avoient pris part à la dernière insurrection, ont obtenu la liberté de retourner chez eux.

## B E L G I Q U E.

*De Bruxelles, le 12 floréal (1<sup>er</sup> avril, v. st.)*

La libre navigation du Rhin dans les états prussiens vient d'être reprise comme avant la guerre : les habitans de la rive droite & ceux de la rive gauche ont célébré la paix conclue si heureusement entre la république française & le roi de Prusse. Toutes les relations commerciales vont se reprendre comme ci-devant ; déjà une partie du Rhin est couverte de bateaux marchands, & le cours des postes a recommencé. Tous les habitans des pays conquis soupirent également après une pacification générale, qui seule peut rendre l'abondance & le bonheur à toutes les contrées qui s'étendent depuis les frontières de la France jusqu'au Rhin,

en leurs rendant leur commerce, leurs manufactures & les moyens de faire revivifier l'agriculture.

Les bruits de paix prennent chaque jour une nouvelle consistance : l'on assure actuellement que le corps germanique est sur le point d'entrer en négociation particulière avec la république française, sous l'intervention du roi de Prusse. L'Autriche même, n'est point très-éloignée d'entrer en accommodement. S'il est une vérité généralement reconnue aujourd'hui, c'est que cette guerre funeste & désastreuse a fait sentir ses cruelles influences d'un bout de l'Europe à l'autre. Par-tout la disette a pris la place de l'abondance, & les pays mêmes les plus éloignés du théâtre de la guerre ne sont point exempts de ce malheur général.

Les arsenaux, fonderies, salpêtreries & autres ateliers établis dans la Belgique, sont dans une continuelle activité, & ils fournissent presque seuls aux besoins des armées du Nord & de Sambre.

Les représentans du peuple, de concert avec l'administration centrale de la Belgique, s'occupent en ce moment de l'organisation des juges de paix, qui vont être établis ici sur le pied français.

Notre commerce avec la Hollande commence à reprendre un peu, & nous tirons de ce pays un grand nombre d'articles dont nous manquions totalement. Cependant le cours forcé des assignats ici & leur non-circulation dans les Provinces-Unies, apportent des obstacles sans cesse renaissans. D'ailleurs, toutes nos maisons de banque sont fermées, & l'on voit même écrit sur plusieurs, en gros caractères : *propriété nationale*. Ce ne sont point là, comme on le sent bien des encouragemens pour le commerce.

## F R A N C E.

*De Paris, le 16 floréal.*

Il paroît que les lettres, par lesquelles on a été instruit qu'une division anglaise de bâtimens de guerre bloquoit l'embouchure de l'Elbe, ont été dictées par une vaine terreur : les bâtimens de guerre en question devoient seulement servir d'escorte aux transports qui ont ramené l'armée britannique en Angleterre. La preuve de cette conjecture, nous mande-t-on de Hambourg, se tire de la quantité énorme de demandes faites à cette ville, & du prix considérable des marchandises demandées. Ces demandes indiquent qu'on compte que la mer du Nord sera bientôt libre ; & en effet, la Prusse, le Danemarck, la Suède & les villes anséatiques ont un grand & égal intérêt à cette liberté.

S'il faut en croire un bruit assez accrédité, le traité d'alliance à conclure entre la France & les Etats-Généraux, éprouve une assez grande difficulté, puisque, d'un côté, le comité de salut public demande la cession de la Zélande ; & de l'autre, le gouvernement hollandais se refuse absolument à cette cession.

La paix particulière de la Toscane avec la république, avoit déjà fait penser que la négociation qui l'avoit précédée, n'avoit pas eu lieu à l'insçu du cabinet de Vienne : aujourd'hui qu'on sait la part qu'a eu l'électeur de Cologne à celle du roi de Prusse, il ne semble plus permis de douter que la maison d'Autriche ne songe sérieusement à effectuer aussi un projet de pacification avec la république française.

On assure Billaud, Collet & Barrère, après avoir séjourné quelque temps à l'île d'Oleron, sont partis pour la Guyane. Au moment de l'embarcation, Billaud, dit-on, étoit fort abattu ; Collet étoit furieux, & Barrère avoit conservé la gaieté, dont il avoit besoin, pour consoler ses compagnons d'infortune. Vadier qui devoit être de ce voyage, a préféré la route de Suisse, où on dit qu'il est arrivé depuis peu par le courrier de la malle.

Syeyes & Rewbell sont les deux membres nommés par le comité de salut public, en vertu du décret du 4, pour une mission que l'on tient secrète. Mais il y a lieu de croire que ces deux représentans sont partis pour la Hollande, munis de pouvoirs pour conclure le traité qui est en négociation entre la France & les Etats-Généraux. Les premières conditions imposées au gouvernement hollandais ont paru répandre une grande consternation & ont excité de vives réclamations. On assure que nous demandons la cession des places de Maëstricht, Bréda, Bois-le-Duc, Venloo & Berg-Op-Zoom ; celle de l'île de Walcheren, où se trouve le port de Flessingue ; une contribution de cent millions de florins en numéraire, & un crédit de pareille somme sur l'étranger. Les chefs du gouvernement hollandais regardent ces conditions comme destructives, non-seulement du commerce, mais même de l'existence politique de leur pays ; & paroissent déterminés à donner leur démission plutôt que d'y consentir. D'un autre côté, le gouvernement de France ne peut consentir à avoir un conquête aussi importante que celle de la Hollande, sans en retirer des avantages qui le dédommagent en partie des frais énormes de la guerre, et qui nous apportent quelque soulagement dans la détresse où nous nous trouvons. On peut espérer cependant que les nouveaux négociateurs qui viennent de partir seront autorisés à se relâcher des conditions qui pourroient amener une résistance dont les suites seroient difficiles à calculer.

## TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

### SALLE DE LA LIBERTÉ.

*Suite de l'analyse du procès de Fouquier-Tinville et des co-accusés dans cette affaire.*

#### *Précis des dernières séances.*

*Du 14 au soir.* — Garnier de Launay, Laporte, Trinchard, Dupommier, ont parlé dans leur défense générale.

Guyard & Verney, aussi accusés, ont déclaré qu'ils s'en réfèrent à la défense qui sera administrée par leurs défenseurs.

Fouquier-Tinville a dit qu'il manquoit un complément à sa défense, les trois déportés & les membres des anciens comités de gouvernement actuellement incarcérés. Ce n'est pas moi, a-t-il dit, qui devoit être traduit ici ; mais les chefs dont j'ai exécuté les ordres. Je n'ai agi qu'en vertu des loix du 14 frimaire & 23 ventôse, loix portées par une convention investie de tous les pouvoirs ; par l'absence de ces membres, je me trouve le chef d'une conspiration que je n'ai jamais connue ; me voit en butte à la calomnie, à un public toujours avide de trouver des coupables. (Violens murmures) Il n'y a que des malveillans qui puissent trouver mauvais ce que je dis.

Fouquier a ensuite répondu à plusieurs faits à lui imputés.

*Du 15 au matin.* — Gaillard de la Ferrières a parlé pour Fouquier.

Cressend, pour Boyenval & Verney.  
Villain, pour Benoît & Valagnose.  
Boutroue, pour les juges & les jurés en masse.  
Gobert, pour Hermann, Lanne & Beausire.  
Domangé doit parler ce soir dans la cause de chacun des ex-juges & des ex-jurés.

## CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen SYEVES.

*Séance du 16 floréal.*

Il y a eu hier deux appels nominaux, l'un à la fin de la séance du matin, pour remplacer les membres qui sortaient du comité de salut public, l'autre dans la séance extraordinaire du soir, pour remplacer les membres qui sortaient du comité de sûreté générale.

Les membres sortis du comité de salut public, sont : Marec, Bréard, Chazal, Creuzé-Latouche & Lesage, d'Eure & Loir.

Ce dernier a donné sa démission pour se livrer tout entier aux travaux de la commission des onze.

Le résultat de l'appel nominal a donné, pour remplacer ces cinq membres du comité de salut public Treilhard, Fermond, Vernier, Rabaud-Pommier & Doucet.

Les membres sortis du comité de sûreté générale sont, Clauzel, Guffroy, Rovere & Thibaudca, qui a donné aussi sa démission, & pour les mêmes raisons que Lesage, d'Eure & Loir. Ceux qui les remplacent sont, Cayemard, Pierret, Kervélégan, Bergoien.

Voici les bases principales du projet de décret, présenté hier par Daunou, pour donner plus d'intensité au gouvernement actuel.

Jusqu'à ce que les loix constitutionnelles soient mises en activité, le gouvernement sera confié aux seuls comités de salut public & de sûreté générale, sauf les modifications & les exceptions contenues dans les autres articles.

Le comité de sûreté générale conservera ses attributs actuels; il sera chargé de plus de la direction de la force armée de Paris.

Le comité de législation conservera les fonctions qui lui sont attribuées par la loi du 29 nivôse dernier, relativement à la révision des jugemens criminels, intervenus pour délits révolutionnaires; & par celle du 12 floréal, relativement aux réclamations des prévenus d'émigration.

Le comité des finances conservera toutes ses attributions actuelles, excepté la surveillance & la direction de la trésorerie, dont le comité de salut public sera chargé.

Les comités de la convention nationale, excepté celui de salut public, demeureront chargés de la préparation & de la présentation des loix.

Le comité de salut public ne pourra présenter à la convention aucun projet de décret; il pourra seulement lui faire des rapports sur les diverses parties d'administration qui lui sont confiées.

Le comité de législation sera seul chargé de déclarer

si l'y a lieu à examen de la conduite d'un représentant dénoncé.

Les administrateurs de département seront nommés par le comité de salut public; il pourvoira aussi à la nomination des emplois judiciaires; le comité de sûreté générale nommera dans toute la république les membres des comités révolutionnaires.

Aujourd'hui, l'assemblée a suspendu provisoirement un jugement de la commission militaire de Bordeaux, qui condamne un négociant de cette ville, à une amende de soixante mille livres seulement, étoit-il dit dans le jugement, pour lui donner une leçon paternelle.

L'ordre du jour appelloit la discussion sur les finances. Dubeis-Crancé obtint la parole; après un discours dont la convention a ordonné l'impression, il a proposé trois projets de décrets, dont voici les principales dispositions.

1°. D'ici au premier fructidor, les assignats de 25 liv. & au-dessus, seront reportés à la trésorerie pour y recevoir un nouveau timbre.

2°. Passé ce terme, les assignats non-contrôlés ne seront plus reçus comme monnaie; mais ils seront admis en paiement des biens nationaux.

3°. L'arrière de ce qui est dû sur les biens nationaux & des contributions sera remis dans une caisse extraordinaire, pour servir aux besoins de cette nature, l'excédent au bout de l'année & tout le produit entier des loteries seront brûlés.

4°. Il ne sera plus fabriqué d'assignats; les formes & les poinçons seront brûlés.

5°. L'assignat en circulation conservera toute sa valeur nominale; personne ne sera forcé de payer plutôt en argent qu'en assignats.

6°. Les bâtimens de campagne quelque soit leur destination.

7°. Les maisons de ville seront imposées au dixième de la valeur locative.

8°. Dans les villes, les prix des journées seront fixés de gré à gré; mais dans les campagnes la valeur en sera fixée à dix livres de bled, de manière que le prix du bled de la décade précédente fixera le prix des journées pour la décade suivante.

9°. Toute réquisition de denrées est abolie, à compter du premier fructidor.

10°. La contribution foncière pendant la durée de la guerre, à dater de la prochaine récolte, sera perçue en nature.

11°. Tous les fermiers de biens fonds seront tenus de payer au propriétaire, à dater de l'année courante inclusivement, le fermage de ces biens en quintal de froment, au prix où cette denrée se trouvoit être vendue à l'époque où le bail a été passé.

L'assemblée a souvent applaudi au discours de Dubeis-Crancé; elle en a ordonné l'impression & le renvoi au comité des finances.

Dupin a prononcé un discours dans lequel il a développé les moyens d'une profonde iniquité, par lesquels on a conduit les ci-devant fermiers-général à l'échafaud.

Il a proposé que le sequestre mis sur leurs biens soit converti en une simple opposition pour ce qu'ils peuvent devoir à la nation. — Renvoyé au comité des finances.